



CHRISTIAN GANDER

GESTION
IMMOBILIÈRE

Demande de location

- Appartement Nb pièce(s) : _____ Etage : _____
 Maison / Villa
 Parking / Box
 Autre : _____

Adresse : _____

Loyer mensuel + charges + divers : CHF _____ + CHF _____ + CHF _____

Date d'entrée souhaitée : _____

PRENEUR DE BAIL	CONJOINT/COLOCATAIRE/GARANT
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Date de naissance :	Date de naissance :
Etat civil :	Etat civil :
Nombre d'enfants : Age :	Nombre d'enfants : Age :
Lieu ou pays d'origine :	Lieu ou pays d'origine :
Permis de séjour :	Permis de séjour :
En Suisse depuis :	En Suisse depuis :
Adresse actuelle :	Adresse actuelle :
NPA Lieu :	NPA Lieu :
Tél. privé :	Tél. privé :
Tél. portable :	Tél. portable :
Mail :	Mail :
Profession :	Profession :
Employeur :	Employeur :
Tél. professionnel :	Tél. professionnel :
Salaire/revenu mensuel :	Salaire/revenu mensuel :
Propriétaire actuel :	Propriétaire actuel :

Nombre de personnes qui occuperont l'appartement : _____

Avez-vous des animaux ? si oui, lequel : _____

Etes-vous propriétaire de véhicule(s) : _____ Nombre : _____ N° de plaques : _____

Pour quelle(s) raison(s) souhaitez-vous déménager : _____



CHRISTIAN GANDER
G E T S A R L
1000 YVERDON

Demande de location

Documents à fournir

Cette fiche d'inscription est à compléter, dater et signer par le(s) candidat(s) et le(s) garante(s) à la location de l'objet mentionné.

Elle doit être remise accompagnée des documents récents (- de 3 mois) listés ci-dessous :

- Copie de la pièce d'identité ou du passeport
- Pour les Etrangers : Autorisation d'établissement (permis de séjour) ou carte de légitimation
- Attestation de l'Office des Poursuites et Faillites
- Attestation de salaire, preuve de revenus, 3 dernières fiches de salaire
- Police d'assurance RC

Seuls les dossiers complets seront traités.

Frais de dossier

A la conclusion d'un bail, un montant de CHF 150.- vous sera facturé au titre de frais de dossier pour un appartement, CHF 200.- pour une maison/villa et CHF 50.- pour un parking/box. Si vous deviez renoncer à la conclusion du bail après qu'il ait été établi, nous facturerons un montant de CHF 300.- pour les frais administratifs occasionnés. Ces montants s'entendent hors TVA. Le bail ne sera réputé parfait qu'une fois signé par les deux parties. Par sa signature, le locataire accepte ces conditions de location qui valent reconnaissance de dette au sens de l'article 82 LP.

Remarques :

Le / La / Les soussigné(e)(s) certifie(nt) que les informations communiquées sont **exactes et complètes**, ainsi qu'avoir **pris connaissance et accepté les conditions** mentionnées ci-dessus. Il(s) autorise(nt) la gérance CGGI Sàrl à prendre tout renseignement complémentaire.

Lieu, date : _____ Signature(s) : _____

ATTENTION !

CETTE INSCRIPTION N'EST VALABLE QUE POUR L'OBJET SUSMENTIONNE
ELLE NE CONSTITUE PAS UN ENGAGEMENT FORMEL DE PART ET D'AUTRE
LES RENSEIGNEMENTS DONNES RESTERONT CONFIDENTIELS.